



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Treizième session

Rome, 16-20 avril 2018

**Activités du Comité chargé de la mise en œuvre et
du renforcement des capacités**

Point 11.1 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV

I. Introduction

1. À sa douzième session en 2017, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a décidé de créer le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (ci-après désigné «le Comité») dans le but d'aider les parties contractantes à exécuter la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), notamment les Normes internationales pour les membres phytosanitaires (NIMP), et de développer leurs capacités phytosanitaires, conformément au mandat et au règlement intérieur adoptés pour cet organe¹.

2. En prélude à la première réunion du Comité, le Secrétariat de la CIPV a fait observer que la création de cet organe était un jalon historique de l'histoire de la CIPV et marquait un tournant dans ses priorités, auparavant nettement accordées à l'établissement de normes et désormais orientées vers la mise en œuvre de la CIPV et des NIMP ainsi que vers le renforcement des capacités des parties contractantes.

3. Le présent rapport consigne les conclusions de la première réunion du Comité (tenue du 11 au 15 décembre 2017) et dresse un aperçu des activités mises au point pour développer les capacités phytosanitaires des parties contractantes et les aider ainsi à exécuter la CIPV et les normes connexes. Le rapport détaillé sur lequel s'appuient ces informations est disponible sur le PPI².

¹ CPM 12/2017.

² Rapport de la première réunion du Comité (11-15 décembre 2017), en anglais seulement.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

4. Toutefois, les contraintes budgétaires actuelles se traduisent par un manque de ressources qui ont poussé le Comité à examiner minutieusement les activités de son programme de travail et à établir des priorités pour les deux prochaines années. Malgré ces efforts, le Comité a conclu qu'il avait besoin de ressources pour effectuer ses missions et répondre aux attentes de la CMP.

5. Le Comité souhaite en outre souligner le professionnalisme et le dévouement de l'Unité chargée de la facilitation de la mise en œuvre du Secrétariat de la CIPV, et il adresse ses remerciements à l'équipe de cette Unité pour son soutien continu.

II. Première réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de la CIPV

6. La première réunion du Comité a eu lieu du 11 au 15 décembre 2017 à Rome, en Italie. Y ont assisté des experts et des membres du Comité, un représentant du Bureau de la CMP, des représentants du Secrétariat de la CIPV ainsi que deux représentants des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et du Comité des normes (CN). Mme Olga Lavrentjeva, membre du Comité représentant l'Europe, a été élue Présidente du Comité, tandis que M. Dominique Pelletier, représentant de l'Amérique du Nord, a été élu vice-Président. M. Chris Dale, expert du Comité, a été élu rapporteur de la réunion.

7. Pendant cette première réunion, différents intervenants ont fait état des progrès de leurs travaux aux membres du Comité: le Secrétariat de la CIPV (concernant notamment l'Unité chargée de la facilitation de la mise en œuvre, l'Unité chargée de l'établissement des normes, les obligations nationales en matière de communication d'informations, le règlement des différends, ePhyto, etc.), le Bureau de la CMP, le Comité des normes et l'ancienne Présidente du Comité chargé du renforcement des capacités. Ce bilan a contribué à l'élaboration du programme de travail bisannuel 2018-2019 du Comité et a donné lieu à la désignation de responsables du Comité épaulés par d'autres membres à l'appui de chacun des domaines prioritaires, ainsi que de représentants du Comité aux prochaines réunions de la CIPV et des ORPV.

8. Le Comité est convenu de plusieurs points qui constitueront l'essentiel de ses activités l'an prochain:

- Rédaction d'un manuel de procédure du Comité. Ce manuel détaillera le processus d'établissement et de coordination des sous-groupes du Comité et l'élaboration du mandat et du règlement intérieur. Le Comité entamant sa première année d'activité, cette tâche mobilisera une bonne partie de ses ressources et de son temps.
- Le sous-groupe du Comité chargé des obligations des pays en matière de communication d'informations épaulera le Secrétariat de la CIPV dans la mise au point de son programme et de ses procédures de travail.
- Le Comité se chargera du règlement des différends, en mettant l'accent sur leur prévention. Des groupes spéciaux seront formés quand des différends surviennent. Le sous-groupe chargé de la prévention et du règlement des différends rédigera son mandat et examinera les procédures de règlement des différends à partir de la version révisée des procédures actuelles du Secrétariat.
- Le Comité aidera le Secrétariat à élaborer un modèle de rapport de projet.
- S'agissant de l'élaboration de ressources techniques, le Secrétariat lancera un appel à contributions. Le responsable du Comité assigné à cette tâche fournira au Secrétariat une synthèse des observations des membres du Comité.
- Le Comité tiendra chaque année deux types de réunions: la première sera consacrée à la planification stratégique et à la définition des priorités (en mai), tandis que la seconde traitera les questions de fonctionnement, notamment les rapports et les propositions de projets, ainsi que la concertation avec les donateurs (en novembre).

9. Le Comité a débattu des contraintes de ressources qui pèsent sur le programme de mise en œuvre de la CIPV et du soutien dont bénéficie le Comité. À cet égard, il a noté que la CMP avait créé le Comité en tant qu'organe subsidiaire dans l'idée que des fonds seraient disponibles pour faciliter la participation de tous les membres aux réunions bisannuelles et pour que le Comité exerce ses fonctions. En l'absence de fonds, le Comité ne peut accomplir ses missions ni obtenir de résultats. Le Comité est convenu qu'il était nécessaire d'avoir une bonne connaissance des postes budgétaires actuels et proposés à des fins de planification et d'établissement des priorités, raison pour laquelle il a demandé des précisions quant aux financements et aux ressources qui lui sont alloués actuellement et dans les propositions. Le Secrétariat a répondu que ces précisions viendraient à l'issue de cette première réunion, une fois que les divers sous-groupes du Comité seraient établis et que le programme de travail serait mieux défini. De l'avis général, il faudrait que la CMP et son Bureau soient informés du besoin d'allouer des financements réguliers aux programmes du Comité.

III. Coopération entre les activités d'établissement de normes et de mise en œuvre

10. Le Comité se félicite des progrès réalisés par le groupe de réflexion concernant l'appel à propositions de thèmes: normes et mise en œuvre. Dans la mesure où les activités du Comité des normes et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités sont étroitement corrélées, il est primordial de cultiver la coopération et la coordination entre ces organes. Des mécanismes de coopération devront être élaborés et approuvés, bien que certains existent déjà. À titre d'exemple, chaque comité nomme des observateurs qui assistent aux réunions de l'autre comité grâce à des dates d'organisation concomitantes. Les mécanismes supplémentaires pourraient viser l'élaboration de plans de travail conjoints afin d'assurer l'entière participation de chacun des comités.

11. Le groupe de réflexion était également chargé de rédiger un projet de critères et de processus encadrant le lancement d'un appel commun, et d'élaborer des indications pour aider les parties contractantes à soumettre des questions phytosanitaires, en tenant compte des critères communs et du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre. La création d'une Équipe spéciale sur les thèmes a été proposée pour succéder à l'équipe spéciale conjointe dans le but d'effectuer l'examen initial des propositions de thèmes et de formuler des recommandations au Comité et au CN. Le CN et le Comité passeront en revue les propositions de façon à examiner le panorama complet des questions évoquées et d'en déduire la meilleure voie à suivre. Les présidents du CN et du Comité collaboreront également au rapport d'évaluation des questions présentées qui sera communiqué à la CMP.

IV. Activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités

12. Les projets et sous-groupes qui suivent sont des éléments clés de l'exécution de la CIPV. Ils sont du ressort du Comité ou requièrent une large participation de sa part. Ci-après figure la synthèse des délibérations de la première réunion du Comité:

- *Stratégie de mise en œuvre et de renforcement des capacités.* La Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV et le projet de Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 serviront de socle à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de mise en œuvre et de renforcement des capacités. La révision des différents documents stratégiques de la CIPV permettra de cerner tout ce qu'il convient d'intégrer à la stratégie du Comité. De surcroît, le Comité fera part de ses observations à l'égard du projet de Cadre stratégique de la IPPC pour 2020-2030 quand ce dernier sera achevé.
- *ePhyto.* Le Comité pourra prêter son concours aux questions de mise en œuvre et de renforcement des capacités relatives à ePhyto une fois que ce projet sera clôturé, notamment pour ce qui touche l'adoption continue des solutions ePhyto par les parties contractantes qui ne participent pas à l'essai pilote. Il sera par ailleurs nécessaire de mieux faire connaître ePhyto. L'outil ePhyto fera la preuve de son succès en facilitant des échanges rapides et sûrs. Le Comité a décidé de commencer à définir des programmes de plaidoyer et de renforcement des capacités à l'égard d'ePhyto.
- *Commerce en ligne.* Le Comité a suggéré qu'avant toute tentative de rédaction d'un guide sur les relations commerciales en ligne avec les parties prenantes, il convient de définir la nature

de la collaboration entre l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et la CIPV. Il a été décidé que le Comité agirait pour promouvoir les activités de commerce en ligne de façon à garantir la collaboration entre les groupes concernés.

- *Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes.* Il est nécessaire que les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) suivent l'adoption du code CTU, les données sur le nettoyage fournies par les industries ainsi que leur incidence sur la sécurité phytosanitaire des conteneurs au fil du temps. Le Comité et le Secrétariat de la CIPV appelleront les ONPV à déterminer elles-mêmes et à fournir les données de suivi. L'Équipe spéciale se penchera alors sur les résultats et décidera ce qui convient à titre de référence et pour le suivi continu. Le représentant du Comité au sein de l'Équipe spéciale demandera des précisions concernant le type de données nécessaire à une analyse optimale de la situation.
- *Année internationale de la santé des végétaux.* Le Comité a pris connaissance des progrès accomplis récemment pour que l'ONU déclare 2020 «Année internationale de la santé des végétaux». Les participants à la réunion se sont mis d'accord pour envoyer un courrier sur cet événement aux ministères des affaires étrangères et de l'agriculture, et pour demander aux parties contractantes de contacter leurs représentants auprès de la FAO et de l'ONU afin qu'ils se rangent derrière la proposition d'Année internationale de la santé des végétaux.
- *Programme pilote de mise en œuvre de la surveillance et nouveaux organismes nuisibles.* Il a été signalé que le terme «nouveaux organismes nuisibles» devait être précisé. Le Comité a été invité à contribuer à l'évaluation des nouveaux organismes nuisibles et à fournir des idées pour le Programme pilote de mise en œuvre de la surveillance. Le Comité est convenu de fournir la documentation déjà disponible ayant trait à la surveillance et aux trois exemples d'organismes nuisibles évoqués dans le cadre du programme pilote, et il a décidé de partager avec le Secrétariat du matériel de formation à la surveillance et sur les ressources techniques.
- *Recommandations de la CMP.* Le Comité a décidé qu'il fallait encourager la mise en œuvre des recommandations de la CMP et, dans la mesure du possible, de réaliser des activités. L'exécution des recommandations sur la diagnose des organismes nuisibles fera partie du programme de travail du Comité. En outre, le Comité mettra au point des outils de plaidoyer en faveur des plantes aquatiques.
- *Ateliers régionaux de la CIPV.* Les thèmes discutés lors des ateliers devront trouver le juste équilibre entre les questions relatives au CN et au Comité, en particulier les projets de NIMP, les obligations des pays en matière de communication d'informations, les initiatives de renforcement des capacités, etc. Il faut donc que ces ateliers ne soient plus simplement l'occasion de débattre des projets de NIMP, et permettent désormais l'échange d'informations entre les parties contractantes, les régions et le Secrétariat. Le Comité a décidé d'apporter des contributions supplémentaires à l'ordre du jour des ateliers régionaux.
- *PPI et pages web sur les ressources phytosanitaires.* Le Comité supervisera la réorganisation du site web consacré aux ressources phytosanitaires et des pages du PPI sur la mise en œuvre. Une fois que la nouvelle structure des pages sur les ressources phytosanitaires sera définie, les priorités seront établies et un sous-groupe du Comité sera créé pour coordonner et examiner les critères et les processus encadrant les propositions de ressources techniques. Le Comité, assisté du Secrétariat, s'efforcera d'accroître l'intégration des contenus entre le PPI (par exemple les NIMP) et les pages web sur les ressources phytosanitaires (comme les diagnostics connexes).

13. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* du rapport de la Présidente du Comité.

COMPOSITION DU COMITÉ CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS – ORGANE SUBSIDIAIRE DE LA CIPV

Contexte

La Commission des mesures phytosanitaires (CMP), à sa douzième session, tenue en avril 2017¹, est convenue de la création du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, en vertu des dispositions prévues dans le mandat et le règlement intérieur adoptés.

Conformément à la décision prise lors de la douzième session de la CMP, le Secrétariat de la CIPV a lancé plusieurs appels à candidature pour la période mai-juillet 2017^{2 3 4}, afin de désigner les membres et les suppléants du Comité parmi les points de contact officiels de la CIPV et les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) ayant déposé une candidature.

Les candidatures n'ont été examinées que lorsqu'elles avaient été présentées par un point de contact officiel ou une ORPV avant la date d'échéance et comprenaient tous les documents demandés, y compris les formulaires concernant les informations relatives au candidat, le bilan de compétences et l'énoncé d'engagement.

Processus de sélection des membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

- Le processus de sélection des membres du Comité s'est déroulé en plusieurs étapes.
- Le Secrétariat de la CIPV a rassemblé les candidatures sous un format identique (tableau des critères de sélection pour le poste). Les critères de sélection pour le poste comprenaient les compétences et l'expérience nécessaires au candidat pour s'acquitter efficacement de ses fonctions de membre du Comité.
- Le Comité chargé du renforcement des capacités de la CIPV a examiné les candidatures lors de sa réunion de mai 2017⁵ et a formulé des recommandations sur les membres, les experts et les suppléants régionaux.
- Le Bureau de la CMP, à sa réunion de juin 2017⁶, a examiné les recommandations du Comité chargé du renforcement des capacités et a sélectionné des candidats en fonction de leur région (sept) et d'autres candidats en fonction de leurs compétences et de leur expérience (cinq). Les candidatures d'un membre suppléant pour la région Asie et d'un membre cosuppléant pour la région Amérique du Nord ont été ensuite examinées et confirmées lors de la réunion virtuelle du Bureau de la CMP en décembre 2017⁷, dans le cadre des candidatures soumises par les régions.
- Des invitations formelles ont été envoyées aux candidats sélectionnés pour faire partie du Comité.
- Une notification indiquant les nouveaux membres, experts et suppléants du Comité a été adressée aux parties contractantes et aux ORPV.

¹ Rapport de la douzième session de la CMP (avril 2017):

https://www.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2017/08/CPM_12_REPORT_withISPMS_French-2017-08-02.pdf.

² Appels à candidature: <https://www.ippc.int/fr/calls/implementation-and-capacity-development-committee-ic-call-for-member-nominations/>.

³ Appel à candidature pour la région Proche-Orient: <https://www.ippc.int/fr/calls/implementation-and-capacity-development-committee-ic-call-for-member-nominations-from-the-near-east-region/>.

⁴ Appels à candidature au poste de suppléant pour les régions Asie et Europe: <https://www.ippc.int/fr/calls/implementation-and-capacity-development-committee-ic-call-for-alternate-member-nominations-from-the-asia-and-europe-regions/>.

⁵ Rapport de la réunion préparatoire du Comité chargé du renforcement des capacités (en anglais):

https://www.ippc.int/static/media/files/publication/en/2017/06/IC_Preparatory_Meeting_Report_2-17_May_EWryz2U.pdf.

⁶ Rapport de la session du Bureau de la CMP (juin 2017): <https://www.ippc.int/en/publications/84687/>.

⁷ Rapport de la session du Bureau de la CMP (décembre 2017):

https://www.ippc.int/static/media/files/publication/en/2018/02/Bureau_Report_2017_December-2018-02-01.pdf.

Représentation du Comité des normes et des ORPV Comité

Il a été recommandé qu'un représentant du Comité des normes et un représentant des organisations régionales de la protection des végétaux participent au Comité. Il s'agit respectivement de Sam Bishop, du Royaume-Uni et de Stephanie Bloem, de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes.

Membres du Comité

La liste actuelle des membres du Comité figure à l'Annexe 1 et tient compte des décisions prises lors des réunions du Bureau de la CMP en juin et décembre 2017.

La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 1) *prendre note* de la composition du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités figurant à l'annexe 1.

ANNEXE 1. LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, ORGANE SUBSIDIAIRE DE LA COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

(Mise à jour le 23/01/2018)

Rôle/ Région	Nom, organisation, adresse, téléphone	Adresse électronique	Échéance du mandat
Membre représentant l'Afrique	Mme Faith NDUNGE Chef des services phytosanitaires et de sécurité biologique Service d'inspection kenyan de la santé des plantes P. O. Box 49592, Nairobi, Kenya Tél: +254 / 0709891000	fndunge@kephis.org	2020
Membre représentant l'Asie	M. Yuji KITAHARA Chef de section principal de la Consultation bilatérale sur la quarantaine végétale. Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche. 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo, Japan 100-8950. Tél: +81-3-3502-8111 ex.4565	yuji_kitahara090@maff.go.jp	2020
Membre représentant l'Amérique latine et les Caraïbes	M. Francisco GUTIERREZ Directeur technique de la santé des plantes Autorité de la santé agricole du Belize Corner Hummingbird hw /Fd, Belmopan, Belize Tél: +501 604 0319	francisco.gutierrez@baha.org.bz	2020
Membre représentante l'Europe Présidente du Comité	Mme Olga LAVRENTJEVA Conseillère pour les questions phytosanitaires du Département de la santé des plantes. Ministère estonien des affaires rurales Lai tn 39 // Lai tn 41, 15056 Tallinn. Tél: +372 625 6535	olga.lavrentjeva@agri.ee	2020
Membre représentant le Proche-Orient	M. Mamoun ALBAKRI Chef des laboratoires phytosanitaires Ministère jordanien de l'agriculture P. O. Box 8374, Amman, Jordan. Tél: +962799063228	mambakri@email.com	2020
Membre représentant l'Amérique du Nord Vice-Président	M. Dominique PELLETIER Fonctionnaire chargé des normes internationales relatives à la santé des plantes Agence canadienne d'inspection des aliments 1400, Merivale rd, Tower 1, room 301, Ottawa, ON, Canada K1A 0Y9 Tél: +613 773 6492	dominique.pelletier@inspection.gc.ca	2020

Membre représentant le Pacifique Sud-Ouest	M. Ngatoko NGATOKO Directeur du service de sécurité biologique Ministère de l'agriculture des Îles Cook Tél: +682 28711	nngatoko@agriculture.gov.ck	2020
Expert	M. Kenneth MSISKA Fonctionnaire principal chargé de la recherche agricole/contact CIPV. Mount Makulu Research, P/B 7, Chilanga, Lusaka Zambia. Tél: +260977771503	msiska12@yahoo.co.uk	2020
Expert	M. Dilli Ram SHARMA Directeur des programmes (Co-Secrétaire) Direction de la protection des plantes, ONPV, Népal Hariharbhawan, Lalitpur, Nepal. Tél: 0977-9841369615	sharmadilli.2018@gmail.com	2020
Expert	Mme Magda GONZALEZ ARROYO Chef du Département des normes et de la réglementation. Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Sabana sur, San José, contiguo al ed. De ministerio de Agricultura y Ganadería, CP 10108 Tél: +506 25493600	mgonzalez@sfe.go.cr	2020
Expert	M. Christopher John DALE Responsable de programme au Programme international de surveillance de la santé des plantes Département de l'agriculture et des ressources en eau. 7 London Circuit, Canberra, Australia ACT 2601 Tél: +61 262725194	chris.dale@agriculture.gov.au	2020
Expert	Mme Sally JENNINGS Principal chargé de l'analyse des politiques Ministère néozélandais des industries primaires 25 The Terrace, CBD, Wellington, New Zealand Tél: +64 4 8940431	Sally.Jennings@mpi.govt.nz	2020
Représentante des ORPV ¹	Mme Stephanie BLOEM Directrice exécutive Organisation nord-américaine pour la protection des plantes 1730 Varsity Drive, Suite 145 Raleigh, NC 27606 USA Tél: (+919) 617-4040 Tél: (+ 919) 480-4761	Stephanie.Bloem@NAPPO.org SBloem.NAPPO@gmail.com	

¹ Comme l'ont établi les ORPV, un autre représentant peut être désigné le cas échéant.

Représentant du Comité des normes ²	<p>M. Samuel BISHOP Bureau du responsable de la santé des plantes Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales National Agri-Food Innovation Campus Sand Hutton North Yorkshire, UK Tél: + 44 (0) 1904 405153</p>	sam.bishop@defra.gsi.gov.uk	
--	---	--	--

LISTE DES SUPPLÉANTS			
Rôle/ Région	Nom, organisation, adresse, téléphone	Adresse électronique	Échéance du mandat
Suppléant pour l'Afrique	<p>M. Philip Karonjo NJOROGE Chef du commerce et des normes Service d'inspection kenyan de la santé des plantes (KEPHIS) P. O. Box 49592, Nairobi, Kenya Tél: +254-20 661 8000</p>	pknjoro@gmail.com	2020
Suppléant pour l'Amérique latine et les Caraïbes	<p>M. Nelson LAVILLE Chef de la protection des plantes et des services de quarantaine. Ministère de l'agriculture du Commonwealth de la Dominique. Botanic Gardens, Roseau, Dominica Tél: +1 767 266 3802</p>	nelson.laville@gmail.com	2020
Suppléant pour le Proche-Orient	<p>M. Ahmed M. ABDELLAH Spécialiste de la santé des plantes Région Proche-Orient (Qatar) 7th floor, Mansoury tour, Almenaa St., Doha, Qatar Tél: +97433262779</p>	bidoeng@yahoo.com ; bidoeng@gmail.com	2020
Suppléante pour l'Amérique du Nord	<p>Mme Wendy BELTZ Directrice des opérations de terrain nationales États Unis/USDA-APHIS-PPQ 2150 Centre Ave., Bldg. B, Fort Collins, Colorado, USA Tél: +1 970-494-7564</p>	wendolyn.beltz@aphis.usda.gov	2020
Cosuppléante pour l'Amérique du Nord	<p>Mme Parul R. PATEL Fonctionnaire principal (agriculture), Lacey Act Program États Unis/USDA-APHIS-PPQ 2150 Centre Ave., Bldg. B, Fort Collins, Colorado, USA Tél: +1 3018512351</p>	Parul.R.Patel@aphis.usda.gov	2020

² Comme l'a établi le Comité des normes, un autre représentant peut être désigné le cas échéant.

Suppléant pour le Pacifique Sud-Ouest	M. Nathan Andrew REID Directeur par intérim, partenariats concernant la conformité Département de l'agriculture et des ressources en eau 7 London Circuit, Canberra, Australia ACT 2601 Tél: +61 2 62725023	nathan.reid@agriculture.gov.au	2020
Suppléante pour l'Asie	Mme Hansook PARK Sous-Directrice pour les quarantaines végétales et animales, Agency RoK 177, Hyeoksin 8-ro, Gimcheon-si, Gyeongsangbuk-so - 39660 République de Corée Tél: +82 54 912 0635	hspark101@korea.kr	2020
Suppléant pour l'Europe	VACANT		